

Séance du conseil municipal du 10 novembre 2015

Le conseil municipal, convoqué le 05 novembre 2015, s'est réuni en séance ordinaire en date du **10 novembre 2015 à 20h00** dans la salle de séance de la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, *Maire*, Dominique STOESSEL, Françoise MAY et Frédérique EBY, *adjoints*, Régine BADELET, Angélique LIDY, Joël KLEIBER, Serge STIMPFLING, Florence LAVAUT, Arnaud STOESSEL, Roland RICH, et Juan Carlos RODRIGUEZ, *conseillers municipaux*.

Absents excusés : Régis BRAND, Isabelle REICHLIN et Céline STEVANOVIC qui donne procuration à Françoise MAY.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers. Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation des derniers PV.
3. Création de poste dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité.
4. Modification des statuts de la Communauté de Communes d'ALTKIRCH.
5. Adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Markolsheim au syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin.
6. Projet de schéma départemental de coopération intercommunale
7. Transfert de propriété des chemins latéraux de désenclavement des parcelles forestières et agricole dans notre domaine public.
8. Gestion de la portion de la RD 466 située sur notre commune
9. Décision modificative.
10. Compte rendu des commissions communales.
11. Compte rendu des commissions intercommunales.
12. Divers

1) Désignation du secrétaire de séance

Florence LAVAUT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, assistée par Karen LAMBOLEZ.

2) Approbation du dernier PV.

Le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2015 n'appelant aucune observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers.

3) Création de poste dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité.

Délibération autorisant la création d'un ou de plusieurs postes d'agents contractuels sur des emplois non-permanents, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Le Maire informe les conseillers qu'au terme du 1° de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, la collectivité peut recruter des agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, renouvelable pendant une même période de 18 mois consécutifs.

La collectivité se trouvant confrontée chaque année à des besoins de personnel temporaire, en raison d'un accroissement temporaire d'activité, l'autorité territoriale propose par conséquent à l'organe délibérant de permettre la création d'emploi à temps complet ou à temps non complet dans les conditions fixées par le 1° de l'article 3 précité.

Il rappelle aux conseillers qu'en date du 30 juin 2015, un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe a été créé et occupé du 1^{er} juillet au 30 septembre 2015.

Afin de faire face à un nouvel accroissement de travail, l'unanimité des conseillers décide de recruter un agent contractuel, rémunéré sur la base de **l'indice brut 374, indice majoré 345**, au titre du 1° de l'article 3 précité, du **23 novembre 2015 au 29 février 2016**, et autorise le Maire à signer le contrat d'engagement.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de l'agent recruté seront inscrits aux budgets des exercices 2015 et 2016.

4) Modification des statuts de la Communauté de Communes d'ALTKIRCH.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ALTKIRCH

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Communauté de communes d'Altkirch exerce la compétence développement économique dans le cadre des actions d'intérêt communautaire défini comme suit dans ses statuts :

- « *Aménagement, gestion et entretien des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques :*
sont d'intérêt communautaire, les zones d'activités existantes suivantes :
 - « *Quartier Plessier* » (y compris la partie située en face de la zone à Altkirch)
 - *La zone située sur la commune de Carspach : parcelles section 39 n°243, 284, 285, 286, 287, 143, 245, et 246* »

Afin d'étendre le périmètre d'action de la Communauté de communes d'Altkirch en matière de développement économique, il est proposé à l'Assemblée de reconnaître l'intérêt communautaire de l'ensemble industriel situé sur le ban de la commune d'Hirsingue, parcelle 138, section 19, dénommé « Emanuel Lang » et d'autoriser la modification des statuts de la Communauté de communes en conséquence.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'aux termes de l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision devra faire l'objet de délibérations concordantes des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes.

Après délibération, les conseillers, avec 6 abstentions, 2 voix pour et 5 voix contre, décident de ne pas autoriser la modification des statuts de la Communauté de communes tels qu'ils sont présentés.

5) Adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Markolsheim au syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin.

- Vu** les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
- Vu** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim du 3 septembre 2015 demandant l'adhésion au Syndicat pour les compétences « électricité » et « gaz » à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- Vu** la délibération du Comité Syndical du 7 septembre 2015 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties prenantes que la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim adhère au Syndicat afin de lui transférer ses compétences d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité et de gaz à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Considérant que le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin a accepté par délibération du 7 septembre 2015, l'extension du périmètre du Syndicat à la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'**approuver** l'adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim au Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Emet un avis **favorable** à l'adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim, avec effet au 1^{er} janvier 2016 ;
- Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition du Syndicat.

6) Projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Délibération relative au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du 9 octobre 2015

Le Maire,

Vu la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (« NOTRe ») du 7 août 2015 ;

Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du 9 octobre 2015 ;

Vu l'ensemble des informations recueillies lors des réunions de travail réalisées avec le cabinet d'études ;

Exposé :

- La mesure n°1 du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du 9 octobre 2015 prévoit la fusion des Communautés de communes d'Altkirch, d'Ill et Gersbach, du Jura Alsacien, de la Largue, du Secteur d'Illfurth et de la Vallée du Hundsbach. La Communauté de communes de la Porte d'Alsace Région de Dannemarie est exclue de ce périmètre
- Les 7 communautés de communes ont mandaté un cabinet d'études pour la réalisation d'une analyse de fusion selon plusieurs scénarios dont notamment :
 - La fusion des 7 communautés de communes ;
 - La fusion des 6 communautés de communes (hors Communauté de communes de la Porte d'Alsace Région de Dannemarie) ;
 - La fusion des 4 communautés de communes d'Altkirch, d'Ill et Gersbach, du Secteur d'Illfurth et de la Vallée du Hundsbach, d'une part et d'autre part des 3 communautés de communes de la Porte d'Alsace, de la Largue et du Jura Alsacien)
- En considérant les premiers résultats des analyses et vu le travail de concertation réalisée entre les 7 communautés de communes, la commune d'ASPACH est contre le projet de SDCI et plus particulièrement contre les mesures n°1 et 2 de ce projet de schéma.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal d'ASPACH :

- Rejette les mesures n°1 et 2 du projet de SDCI relative à la fusion des 6 communautés de communes, hors Communauté de communes de la Porte d'Alsace Région de Dannemarie et de la fusion des 7 communautés de communes;
- Avec 4 voix pour : souhaite l'approfondissement du scénario suivant : scénario à 4 communautés de communes (Communautés de communes d'Altkirch, d'Ill et Gersbach, du Secteur d'Illfurth et de la Vallée du Hundsbach) et 3 communautés de communes (Communautés de communes de la Porte d'Alsace, de la Largue et du Jura Alsacien)
- Avec 9 voix pour, souhaite, en priorité, l'étude du scénario suivant : scénario à 3 communautés de communes :
 - ALTKIRCH et Secteur d'Illfurth,
 - Communauté de communes de la Porte d'Alsace Région de Dannemarie et de la Largue,
 - Ill et Gersbach, Vallée du Hundsbach et Jura Alsacien.

Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

7) Transfert de propriété des chemins latéraux de désenclavement des parcelles forestières et agricole dans notre domaine public.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant du Conseil Départemental du Haut-Rhin dans lequel il est proposé à la commune d'acquérir à titre gratuit les chemins latéraux de désenclavement des parcelles forestières et agricoles, dans le cadre de l'opération de la RD 68 – déviation d'ASPACH.

La même proposition ayant été faite aux communes de HEIDWILLER et de CARSPACH, il souhaite rencontrer les maires de ces communes avant de délibérer.

Ce point sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

8) Gestion de la portion de la RD 466 située sur notre commune

Monsieur le Maire informe les conseillers que le Conseil Départemental du Haut-Rhin propose à la commune de prendre la gestion de la portion de la RD 466 située sur le ban de la commune, cette portion ne servant plus que de desserte locale depuis la mise en service de la déviation d'ASPACH.

La même proposition ayant été faite aux communes d'ALTKIRCH et HEIDWILLER, il souhaite rencontrer les maires de ces communes avant de délibérer.

Ce point sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

9) Décision modificative.

Lors de l'élaboration du budget primitif, une somme de 12 000.-€ avait été prévue au compte d'investissement 2128. Une partie des travaux ayant été réalisée en propre régie, le maire propose d'approuver la décision modificative suivante :

DM n°2 :

D/ compte 2128 :	12 000.-€
C/ compte 2113 (21) :	7 296.-€ (achat des jeux)
C/ compte 2113 (040) :	4704.-€ (achat du petit matériel et main d'œuvre)
C/ compte 722 (042) :	4 704.-€
C/ compte 61523 :	4 704.-€

Après délibération, les conseillers, à l'unanimité, approuvent cette décision modificative.

10) Compte rendu des commissions communales.

Commission sociale, sport et loisirs, scolaire et culturelle : Frédérique EBY présente aux conseillers un devis relatif aux mises aux normes des accessibilités des voiries ; vu le montant élevé, il faudra faire un appel d'offre. Ce projet sera reporté en 2017 (il avait été inscrit au titre du projet d'intérêt local 2016, mais un dossier ayant aussi été déposé au titre de la réfection de la rue de Walheim, par Monsieur LEROIDE de la ComCom, il a fallu faire un choix).

Le local des pompiers n'a pas été intégré dans l'Ad'Ap et donc ne peut pas, pour l'instant, être utilisé par le public. Il faudra en discuter. Madame EBY pose la question du devenir du Club House.

CCAS : Frédérique EBY fait savoir aux membres que le transport solidaire va débiter prochainement. 15 personnes se sont proposées comme chauffeurs bénévoles.

Le repas de la fête de Noël aura lieu le 10 janvier prochain, le traiteur retenu est SIMON de STAFFELFELDEN.

Elle rappelle aux conseillers que la commémoration du centenaire de l'évacuation d'ASPACH a lieu les 12 et 13 décembre prochains. Il est proposé d'inviter à déjeuner les maires des communes bas-rhinoises qui ont accueilli des Aspachois en 1915. Madame EBY les informe que Monsieur Jean-Claude SCHIEHLE a proposé de passer les 3 nuits sur place, à la salle polyvalente. Il est décidé de le remercier avec un cadeau, ainsi que Monsieur Michel MARTIN et Mesdames Marianne

STIMPFLING et Liliane REICHLIN. En effet, ces 4 personnes se sont beaucoup investies dans les recherches et dans l'organisation de ce week-end.

Le but de ce travail et de cette manifestation est de mieux connaître le village d'ASPACH. Les enfants de l'école pourront visiter cette exposition dès vendredi.

Enfin les conseillers sont informés que l'aire de jeux a été installée, manquent juste 2 bancs. Des jeunes en ont déjà pris possession.

Commission technique : Dominique STOESSEL informe les conseillers qu'il a réceptionné 3 devis pour l'étude thermique de l'école et de la salle polyvalente. La Région subventionne cette étude à hauteur de 80%.

Les travaux Rue de Walheim vont débiter le 12 novembre prochain, une réunion de chantier est prévue le vendredi 13 à 9h00

Certains conseillers font part de leur mécontentement à cause du retard accumulé depuis un mois, du fait du maître d'œuvre, Monsieur RANDE.

Monsieur STOESSEL présente ensuite 2 devis pour le busage du fossé de la Rue de Tagolsheim. Ils seront affinés par la suite.

Commission de l'information : Monsieur le Maire informe les conseillers que, suite à un problème de communication, le Tout Aspach a été imprimé en noir et blanc. Il est possible aux aspachois de le récupérer en couleur auprès de la mairie.

Commission sécurité : Fabien SCHOENIG fait savoir aux membres du conseil municipal qu'une réunion relative à la réserve communale sera organisée en janvier (information dans une lettre intermédiaire)

Un arrêté instaurant une zone 30 a été pris en date du 19 octobre dernier. La signalisation a été mise en place, il reste à matérialiser cette zone au sol (au pochoir, ce dernier sera fabriqué par les ouvriers communaux).

Le rond-point marqué au croisement des rues de l'Espérance et du Stade est relativement respecté.

Commission environnement, cadre de vie et santé publique : Françoise MAY informe les membres du conseil que les 2 talus ont été aménagés. Ce printemps, les ouvriers procéderont au réaménagement du columbarium.

Au niveau du jardin derrière l'ancienne mairie, un hôtel à insectes et un nichoir ont été installés. Des objets insolites avec des citations sur le thème de la relation de l'Homme avec la Nature viennent d'être installés. Il faudra sécuriser ce jardin de ville car mobylette et voiture y ont circulé cet été.

9 arbres ont été commandés dans le cadre de l'opération fruitiers, ils seront remis le 28 novembre dans la matinée.

Nous proposons de travailler durant cet hiver sur les sentiers et souhaitons nous associer à la commission technique concernant l'étude thermique du bâtiment de l'école.

Il faudra également réfléchir à l'organisation de la journée commune nature 2016.

11) Compte rendu des commissions intercommunales.

Communauté de Communes d'ALTKIRCH : Monsieur le Maire fait savoir aux conseillers que la commission sécurité proposera une journée d'information sur l'utilisation du défibrillateur en janvier prochain. Il les informe également que l'entreprise DOMENA a cessé son activité et que les locaux seront loués.

Le Maire leur dit enfin qu'il se rendra au Congrès des Maires à Paris du 17 au 19 novembre prochain.

GASS : Frédérique EBY informe les conseillers qu'elle a participé à une réunion du Groupement d'Action Sociale du Sundgau au cours de laquelle a été soulevé le projet du transport solidaire.

12) Divers

a) liste des autorisations d'urbanisme

Monsieur le Maire présente aux conseillers la liste des permis de construire et des déclarations préalables en cours et accordés depuis le 11 septembre dernier.

b) Liste des DIA

Il les informe également des dernières transactions immobilières ayant eu lieu dans la commune.

c) Elections régionales des 6 et 13 décembre prochains

Le Maire rappelle aux conseillers que les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre prochains. Le bureau de vote du 2ème tour se tiendra à l'école élémentaire, dans la salle orange.

Il fait circuler le tableau de la permanence afin que les conseillers s'inscrivent sur un créneau de 2 heures.

d) Holcim / Weiss

Un problème récurrent d'écoulement des eaux de ruissellement se pose et M. Weiss demande des travaux d'aménagement. Cependant la parcelle concernée (qui ressemble à un chemin) appartient à Holcim qui propose à la commune d'acquérir celle-ci ou à défaut de fournir le matériel pour les travaux. Le cadastre semble indiquer un fossé qui aurait disparu. Acquérir la parcelle n'aurait pas de sens dans la mesure où les frais de géomètre et de notaire seraient excessifs. La commune va donc proposer à M. WEISS de traiter directement avec HOLCIM, puisqu'ils sont prêts à fournir le matériel. Compte-tenu de ces problèmes de ruissellement, le coin a été remis en état suite à une tentative d'aménagement fleuri.

e) Remerciements

Fabien SCHOENIG remercie les adjoints pour leur investissement, notamment Françoise MAY pour le chantier des 2 talus, mais aussi les personnes qui s'investissent pour la tenue du bureau de vote, la cérémonie du 11 novembre et pour l'organisation de la commémoration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 heures 55.